Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_4_8-DE

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/01/4.8

SEANCE DU 26 JANVIER 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE 26 JANVIER à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	28	3	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI*, Christine DEL NERO, Michel THUILIER, Dominique RIGHI, Laetitia QUILICI*, Michel OLLAGNIER, Carine GINZAC, Didier MARTINA-FIESCHI, Delphine GROSSO, Guy PHILIPPEAUX, Nadine ALESSI, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Philippe CASTILLO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN, Stanislas ROQUEBERT, Julien ROCCHIA, Benoit ADET, Anaïs HATRET, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO, Catherine MAGADDINO

REPRESENTES :

Nicole BERNARDINI représentée par Laetitia QUILICI
Brigitte CREVET représentée par M. le Maire
Ombeline LOMPRE représentée par Michel THUILIER

ABSENTS :

Florence GARRONE
Patrick JOLI

Secrétaire de séance : Anaïs HATRET

* Mme Laetitia QUILICI et M. le Maire sortent de la salle et ne participent pas au vote

VOTE :		
UNANIMITE : OUI	**POUR** :	**CONTRE** :
ABSTENTION(S) :		**BLANC(S) et NUL(S)** :

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var au titre de la politique de l'habitat pour la requalification de 13 logements existants en logements sociaux communaux

Madame DEL NERO, 1ère adjointe au Maire, informe l'assemblée que le Conseil Départemental du Var, au titre des orientations stratégiques en matière d'habitat et de logements pour la période 2025-2028, soutient et accompagne les territoires à agir en faveur du logement.

Dans sa séance du 23 juin 2025, le Conseil Départemental a adopté l'octroi d'une aide financière d'un montant de 6.000 € maximum par logement auprès des communes pour la requalification de logements existants en logements sociaux communaux.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_4_8-DE

La Commune va engager en 2026 un important programme de réhabilitation sur 13 logements communaux répartis dans son centre ancien et à proximité immédiate. Ces logements en cours d'agrément auprès des services de l'Etat permettront, après réhabilitation, d'accueillir de nombreuses familles dans des logements sociaux optimisés afin d'accroitre le dynamisme et l'attractivité du centre-ville.

Partant, la Commune d'Ollioules souhaite inscrire, au titre des orientations stratégiques en matière d'habitat et de logements du Conseil Départemental du Var pour la période 2025-2028, les 13 logements répartis sur les 8 immeubles et habitations suivants :

- 1 logement locatif social PLUS sis 36 rue Nationale
- 2 logements locatifs sociaux PLUS sis 14 avenue Anatole France
- 1 logement locatif social PLUS sis 21 avenue Anatole France
- 2 logements locatifs sociaux PLUS et 1 logement locatif social PLAI sis 8 rue Wolfgang Amadeus Mozart
- 2 logements locatif sociaux PLUS sis4 rue Gabriel Péri
- 1 logement locatif social PLUS sis 110 chemin Saint Roch
- 1 logement locatif social PLUS sis 365 chemin de la Castellane
- 2 logements locatifs sociaux PLUS sis 1217 avenue Jean Monnet

Le budget prévisionnel de cette opération de requalification est estimé à 1.200.000 € HT réparti selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental du Var	78.000,00 €
Métropole TPM (FAH)	195.000,00 €
Etat (DDTM)	136.500,00 €
Etat (Fonds Vert)	52.000,00 €
Ville d'Ollioules (autofinancement)	738.500,00 €
TOTAL H.T.	1.200.000,00 €

L'ASSEMBLEE,

VU les orientations stratégiques en matière d'habitat et de logements du Conseil Départemental du Var pour la période 2025-2028 ;

VU le programme de réhabilitation mis en œuvre par la Commune d'Ollioules en 2026 pour la requalification de 13 logements communaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

- SOLLICITE une aide financière d'un montant de 78.000 € au titre les orientations stratégiques en matière d'habitat et de logements du Conseil Départemental du Var pour la période 2025-2028 pour la création de 13 logements locatifs sociaux en acquisition-amélioration.

- AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier et à signer tous documents relatifs.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI

MAIRIE D'OLLIOULES 3 (Var)

Le ou la secrétaire de séance